Discours d'Eric Garandeau, Président du CNC

67e Congrès FNCF

Mercredi 3 octobre 2012

Monsieur le Président, Cher Jean,

Monsieur le Sénateur, cher Jean-Pierre Leleu,

Chers amis,

Ce rendez-vous est à la fois rituel et exceptionnel. Rituel parce que le cinéma est un art mais aussi une forme de religion (au sens étymologique ! une passion qui unit les gens), et parmi les rites du cinéma français il y a le festival de Cannes en mai et le Congrès des exploitants en septembre, un rendez-vous de toute la profession qui nous donne l'occasion de nous livrer ensemble à un exercice "bilan et perspectives" du cinéma et de son exploitation… j'aurais envie de dire le « service du cinéma en salle » comme il y a un service du vin et un service divin, puisque tous les ans on se gratte la tête pour chercher une autre expression que l'exploitant qui rime avec l'exploiteur ! Après tout nous sommes tous au service du cinéma, avec le grand service sur grand écran, et le service ordinaire sur le petit.

Ce rite du Congrès pour ne pas dire le conclave, Frère Jean Labé - pardon cher Jean Labé - ce rite est habituel et pourtant cette année il est exceptionnel. À plus d'un titre. Tout d'abord Jean Labé quitte la présidence de la Fédération, après 25 ans d'un règne sans partage, un quart de siècle, c'est un événement qui mérite d'être salué. Je peux t'assurer, cher Jean, que la Ministre, Aurélie Filippetti, qui te rendra

hommage ce soir bien mieux que je ne saurais le faire, avec le renfort d'un passeur d'images et de plats hors pair, je veux parler du Grand et de l'Unique Axel Brucker, la Ministre n'aurait voulu pour rien au monde manquer ce Congrès y compris pour cette raison. Aussi je me contenterai d'énumérer quelques adjectifs qui reviennent souvent dans la bouche des agents du CNC pour qualifier Jean Labé : clairvoyant, méthodique, tenace - Jean ne lâche jamais rien! - et très habile, puisque tu as, comme Hugues Capet, à partir de ton fief auxerrois, réussi à faire prospérer sous ton long règne le domaine des salles, dont le parc n'a cessé de s'étendre et de se mailler. Tu as su unifier une profession gauloise bigarrée en lui donnant une seule voix, bref la FNCF, dont les films partent toujours à l'heure, peut être fière d'avoir eu un tel Président, car il n'y a que les faibles qui divisent pour régner. Et enfin plus important encore, le courage et la générosité, les qualités du gentilhomme (pour citer Guillaume Gallienne dans son plus grand rôle, je veux parler de Jolithorax dans Astérix). Voilà de quoi mettre la barre très haut pour celui ou celle qui te succèdera... ou qui te succéderont car un seul homme ou une seule femme peut-il ou peut-elle suffire à remplacer Jean Labé? Restez unis en tout cas, c'est important pour vous, c'est important pour nous. Et je crois qu'on peut souhaiter à notre ami Jean une nouvelle vie tout aussi riche et active, en lui disant qu'il sera toujours chez lui, au CNC comme dans toutes vos salles.

Je voudrais saluer aussi dans la salle la présence attentive et amicale de Kim Pham conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel, ainsi que Sophie Cazes qui le seconde. (C'est grâce à Kim et à David Kessler, je tiens à le dire, que j'ai poussé la lourde

porte du CNC pour la première fois en 2004, et je me souviens particulièrement d'un café au Palais Royal où Kim en partance pour France Télévisions, m'a remis un Rapport de la Cour des Comptes en me disant : « tiens, c'est ta feuille de route, ça et le dossier de validation des aides auprès de la Commission européenne ». Vous vous rappelez que l'Histoire se répète toujours deux fois. Donc en revenant au CNC quelques années plus tard en 2011 Véronique Cayla allait m'accueillir en disant: « tiens, la Cour des Comptes va venir faire l'audit du CNC - il y en a même eu trois à la suite et même cinq! - et il va aussi falloir renotifier toutes les aides à la Commission européenne!)

Ce Congrès est aussi exceptionnel – lui et plus largement cette période que nous vivons – parce qu'au milieu d'une situation économique très dégradée, le cinéma **français reste fort.** Ce paradoxe n'en est pas un. À la fois parce que nous connaissons tous les raisons de notre succès – plusieurs décennies d'investissements collectifs dans la création et la diffusion de films, dans l'éducation des cinéastes et des publics – et puis nous savons par l'Histoire que la vitalité artistique est souvent la plus forte au moment des plus grands bouleversements. L'année 2012 ne sera sans doute pas aussi inoubliable et atypique que le fut 2011, entre Cannes et les Oscars, entre « THE ARTIST » et « LES INTOUCHABLES », mais nous avons vu fleurir tant de beaux films, on peut s'attendre à terminer 2012 au dessus de la barre des 200 millions d'entrées, pour la quatrième année consécutive, avec un premier semestre plus fort que 2011 et un été plus atone, et un redressement qui semble s'accélérer depuis l'arrivée des « Seigneurs ». Maintenant

qu’Astérix et Kirikou se profilent, sans oublier les « Taken » et autres films « Populaire », on peut raisonnablement viser une part de marché domestique forte, autour de 40%.

Toutefois il y a bien quand même bien un paradoxe, à la fois très français et très européen. C'est que c’est au moment où notre système, notre écosystème, montre sa pleine efficacité, au moment où le CNC reçoit des délégations du monde entier, au moment où notre régulation à la française est la plus imitée, copiée, transposée, de Brasilia à Séoul en passant par Dakar et les Philippines, c'est à ce moment que nos caisses sont vidées à Paris et nos taxes bloquées à Bruxelles!

J'ai bien failli ne pas pouvoir être parmi vous aujourd’hui car nous étions auditionnés tout à l’heure, avec Audrey et les équipes de la direction financière et juridique du CNC, par la Commission des finances du Sénat. Histoire de détendre l'atmosphère, je vous dirai n'avoir pu m'empêcher en arrivant au Sénat, de repenser à cette scène magistrale du nouvel opus des aventures d'Astérix - « Astérix au Service de sa Majesté », un film qui j'en suis sûr va remplir vos salles de rires et surtout de spectateurs – cette scène dans laquelle Fabrice Luchini alias Jules César, en prise aux pires difficultés avec les Bretons qu'il vient d'envahir, accueille une délégation du Sénat conduite par Jean Rochefort, en pensant qu'ils vont lui envoyer des renforts, et il découvre alors que les Sénateurs n'ont pas d'autre ambition que de venir auditer ses comptes et ses frais de campagne !

Rassurez-vous personne au CNC ne se prend pour Jules César, mais il faut bien dire qu'après l'inspection des finances, l'inspection des affaires culturelles, la mission d'enquête et de contrôle de l'Assemblée nationale et les trois rapports de la Cour des Comptes, sans oublier les contrôles ciblés diligentés par la Commission européenne, le CNC est devenu l'établissement public le plus transparent et le mieux contrôlé des Gaules et peut-être d'Europe. Je n'ai pu m'empêcher de demander un jour à un auditeur nous auditant, pourquoi nous recevions autant de missions de contrôle en même temps (qui nous reprochaient toutes de ne pas assez développer nos contrôles internes, ce qu'on commençait à peine à faire qu'une autre mission arrivait), et il m'a dit dans un élan de sincérité : "*mais c'est parce qu'on aime le cinéma !*" (Je me suis alors souvenu qu'il y avait dix ans, jeune inspecteur des finances, j'avais moi-même initié un audit du CNC...). Alors voilà il faut se résigner à susciter l'intérêt des politiques, des journalistes et des auditeurs, le CNC sera toujours victime d'un excès d'intérêt parce que les contrôleurs comme les spectateurs, aiment le cinéma! (Un peu comme les chasseurs qui adorent la nature et qui donc aiment bien tuer les animaux).

Heureusement, je peux vous dire que TOUS ces audits, finalement, nous ont confortés, parce qu'ils ont TOUS validé le modèle du CNC. Je citerai une seule phrase du rapport de la Cour des Comptes qui nous a valu d'être audités ce matin au Sénat: "***la gestion du Centre demeure mal connue, alors même que le CNC a de brillantes réussites à faire valoir***". Youssou N'Dour vient nous voir demain, parce qu'au moins au Sénégal comme en Corée et même au Bouthan et à Oulan Bator, on

connaît le CNC, on l'aime et même on s'en inspire et on le copie, avec notre consentement et même nos encouragements!

Le plus important, c'est que <u>notre règle d'or</u> soit préservée. Cette règle que vous connaissez bien, est simple et efficace : l'aval finance l'amont, la distribution finance la création. C'est le principe des taxes affectées au CNC, constamment modernisées depuis 1948, qui créent un lien indissoluble entre le Fonds de soutien du CNC et le marché audiovisuel, une corrélation étroite entre la progression de l'un et de l'autre, un lien d'autant plus étroit que les aides sont automatiques à 60% pour le cinéma et à 80% pour l'audiovisuel. C'est un dispositif d'épargne forcée, vertueux, mutualiste, qui ne coûte rien au budget de l'Etat – et qui a même permis de reprendre à sa charge des dépenses auparavant assumées par lui (Cinémathèques, FEMIS, etc.).

Vous pouvez compter sur nous pour que ces « brillantes réussites » saluées par la Cour des Comptes, soient valorisées dans les prochains débats parlementaires et jusqu'au Parlement Européen, dont la mission est de mettre davantage de démocratie en Europe! Nous comptons aussi sur vous pour faire la pédagogie du compte de soutien et pour expliquer aux élus et aux journalistes que vous fréquentez et qui fréquentent vos salles, la raison d'être de notre modèle, et la nécessité de tout faire non seulement pour le préserver mais pour l'étendre jusqu'à la nouvelle frontière du numérique et des nouveaux réseaux.

Malheureusement nos difficultés sont redoublées par celles qui nous viennent de Bruxelles, de la Commission européenne, car contrairement à sa nouvelle devise « *Europe Loves Cinema* », que rappelait la SACD dans un magnifique communiqué qui dénonce ce double langage, la Commission européenne ne donne pas des preuves d'amour débordantes à l'égard du cinéma européen, c'est le moins qu'on puisse dire! C'est assurément le cas des services de la DG COMPETITION et de la DG CONNECT, qui sont à la DG MEDIA ce que Bercy est à la Rue de Valois... Il faut s'y résoudre, ce qui ne veut pas dire baisser les bras. Lorsque j'ai avec Milvia interviewé mes prédécesseurs pour les 65 ans du CNC (interviews en ligne sur le site de notre webTV), Pierre Viot a eu ce mot prophétique, "*le combat contre la Commission européenne ne sera jamais complètement gagné*". Ce qui veut dire aussi qu'il ne sera jamais perdu, mais qu'il faudra se battre inlassablement, trouver toujours la force de résister. Ayant un naturel optimiste j'aime bien paraphraser Claude Levi-Strauss en disant que ce n'est pas si grave, après tout, "*le monde du cinéma a commencé sans la Commission européenne et finira sans elle…*".

En attendant ce jour heureux où l'exception culturelle deviendra la règle culturelle et sera pleinement gravée dans le marbre des Traités de l'Union Européenne, nous voyons un droit de la concurrence qui s'érige tranquillement en monopole du droit et même en monopole de la pensée, ce qui est quand même le comble des paradoxes, un droit de la concurrence qui chasse la concurrence dans le droit, au lieu de se concilier avec le droit de la propriété intellectuelle et le droit du cinéma et de

l'audiovisuel, dont nous avons la faiblesse de penser qu'ils sont au moins sinon beaucoup plus essentiels à la civilisation !

Voici les problèmes les plus vitaux que nous ayons à résoudre. Outre le prélèvement des 150M€ sur notre fonds de roulement à l'initiative du Ministère des finances, pour contribuer au rétablissement des finances publiques dégradées par la Crise, nous risquons de voir s'ajouter une autre baisse de recettes en 2013, d'un montant équivalent à ce prélèvement, du fait du blocage de notre principale taxe par la Commission européenne. Je n'entre pas dans les détails mais il faut que vous sachiez que cela s'apparente vraiment à une prise d'otage.

La France a fait un ajustement dans la taxe déjà approuvée par Bruxelles en 2007 (la fameuse taxe sur les distributeurs de télévision étendue aux FAI en tant que distributeurs de tels services), parce que FREE avait trouvé un moyen pour ne plus payer cette taxe. Cet ajustement a été notifié il y a douze mois et la Commission aurait dû la valider fin décembre 2011. Apres des démarches conduite par la Ministre de la culture et son cabinet, qui se sont rendus plusieurs fois à Bruxelles, après des échanges vraiment très intenses, où la France a fait de très nombreux efforts de pédagogie et de négociation, Notre Premier Ministre s'est entretenu de ce problème avec le Président de la Commission européenne la semaine dernière, et une nouvelle réunion est prévue avec la Commission demain. Vous voyez que la mobilisation est intense, et qu'Aurélie Filippetti ne ménage pas ses efforts pour obtenir cette validation. Car si on commence à détricoter les taxes en exonérant le

maillon le plus puissant et celui qui aujourd'hui profite le plus du système, c'est à dire les opérateurs de télécommunications, c'en est fini de l'ensemble de notre régulation à la française, à fortiori dans un univers mondialisé où de grandes plateformes multinationales opèrent en franchise de taxe en profitant de positions dominante sur le plus grand marché domestique du monde...

Or c'est pour des raisons idéologiques plus que juridiques, que l'une des Unités de la Commission fait passer la réalisation des réseaux à très haut débit bien avant le soutien aux œuvres destinées à circuler dessus. C'est un renversement des valeurs intéressants, privilégier le contenant sur le contenu, accorder plus d'importance aux tuyaux qu'aux œuvres de l'esprit qu'on fait circuler dessus. On peut imaginer ce qu'en aurait dit Victor Hugo, lui qui fustigeait « *ce mal moral qui n'est autre chose que l'excès des tendances matérielles (…)* » et qui appelait à « *multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies* ». Nul doute qu'il aurait donné la priorité à la production des films sur la production de la fibre...

Autre problème, la même incompréhension voire le même rejet de l'exception culturelle a conduit la Commission à proposer un projet de Communication sur les aides d'Etat au cinéma, qui vise à réduire drastiquement la territorialité des aides publiques au cinéma. Dans les deux cas, il y a en une remise en cause du fonctionnement vertueux du CNC. Nous avons donc demandé à l'ARP et à toutes les fédérations professionnelles, de mobiliser les artistes pour qu'ils viennent soutenir et relayer les démarches diplomatiques du gouvernement français auprès de la

Commission européenne comme du Parlement européen. Car c'est un vrai problème qui celui qui conduit à paralyser durablement un texte vital pour le cinéma et l'audiovisuel français et européen, voté à l'unanimité par le Parlement du principal Etat de l'Union en la matière, un Etat, la France, qui finance aujourd'hui les plus grands cinéastes de toute l'Europe, de l'Espagne à la Roumanie en passant par l'Angleterre et l'Autriche.

Vous savez que *« Les Liaisons Dangereuses »* ont été tournées ici à Deauville, cela qualifie assez bien nos échanges avec la Commission même si nous continuons à rêver d'un « happy end » qui nous ferait redevenir « *les Amis* » les meilleurs du monde, pour citer un autre film tourné ici ! Si *« avec le cinéma, on parle de tout, on arrive à tout »* (Jean-Luc Godard), on peut rêver d'un tel accord ! Il est de toute façon nécessaire.

Je ne peux terminer ce propos général en vous faisant part du meilleur, quelques très bonnes nouvelles qui résultent d'une mobilisation acharnée de la Ministre de la Culture et du CNC. C'est d'une part le déplafonnement de notre taxe sur la distribution des services de télévision à compter du 1er janvier prochain, c'est une mesure essentielle même si c'est la même taxe qui est pour l'instant bloquée à Bruxelles. Car une fois ce problème réglé, le déplafonnement restaurera les possibilités de croissance du compte de soutien en lien étroit avec l'économie audiovisuelle. Nous avons ce matin rappelé au Sénat à quel point il est nécessaire de rétablir ce lien. De même le régime des SOFICA a été confirmé et les

investissements des particuliers dans les SOFICA ne seront pas comptés dans le plafond général des “niches fiscales”. Enfin la modernisation des crédits d’impôt cinéma et audiovisuel semble aussi avancer dans la bonne direction : leur déplafonnement est lui aussi nécessaire pour freiner l’hémorragie des tournages qui se délocalisent de plus en plus dans les pays voisins, et pour faire en sorte que même quand Astérix va chez les Belges il puisse se tourner en France ! Alors que c’est aujourd’hui le contraire ! (Vous l’aurez donc compris, la fiscalité c’est comme la navigation aérienne : si on veut que les rêves de cinema se déploient il faut que le plafond soit le plus élevé possible !)

*

Je pense que vous souhaitez aussi peut-être que nous disions quelques mots du service du cinéma en salle, de l’exploitation. Entendons-nous bien, sans résolution des difficultés que je viens d’évoquer, nos marges d’amélioration seront vite anéanties. Mais nous n’attendrons pas non plus que tout soit résolu pour aller de l’avant, ce n’est pas dans notre nature. Le CNC est là pour mutualiser les risques mais aussi pour en prendre ! Des risques modérés bien sûr, selon la devise de Buñuel, *« on peut faire n’importe quoi, sauf n’importe quoi ».*

Un point d’abord sur la numérisation des salles. Le pari posé par la Loi du 30 septembre 2010 est en passe d’être tenu, il faut s’en réjouir car c’est une vraie révolution qui est en train de s’accomplir. Grâce à l’action éclairée du législateur, inspiré il faut le dire par les concertations conduites par le CNC et grâce à votre

concours à tous, la conjonction entre les contributions obligatoires des distributeurs et de l'aide sélective Cinénum, aura permis de numériser l'ensemble du parc, sans qu'aucune salle ne soit laissée au bord du chemin. La rapidité du basculement est un succès car la période de double équipement 35 mm et numérique occasionnait par définition des surcoûts considérables.

Aujourd'hui 90% de nos 5465 salles sont numérisées, c'est de loin le ratio le plus élevé de tous les grands pays puisque l'Allemagne a numérisé 54% de son parc, l'Italie 46%, et l'Espagne 43%, et que nous sommes mêmes devant l'Amérique du Nord qui en est à 74 % de son parc.

A ce jour l'aide Cinenum a permis de soutenir 1 000 écrans pour 728 établissements, en un an d'activité. Au final le CNC devrait aider davantage de salles que prévu initialement, soit près de 1 800 écrans et 1 300 établissements, incluant les salles rurales et saisonnières (16 salles peu actives ont déjà été soutenues à la commission de septembre), et les circuits itinérants : le dispositif sera opérationnel à la fin du Congrès, je suis très heureux de pouvoir vous donner la primeur de cette annonce. Ce sont des maillons essentiels en matière d'animation sociale, culturelle et éducative. Leur apport est incontournable dans la promotion de la diversité du cinéma.

Enfin je voudrais signaler la concrétisation d'une aide nouvelle pour les salles qui rencontreraient des problèmes à se numériser dans le contexte de raréfaction

croissante des copies 35 mm, notamment des salles indépendantes qui ne pourraient pas prétendre à l'aide à la numérisation du CNC et confrontées à de réelles difficultés de financement du fait de leur endettement ou parce qu'elles ne disposent d'aucun soutien automatique disponible. J'ai demandé à l'IFCIC, face à cette situation préoccupante, de se tenir prêt à une action renforcée : ces salles pourront bénéficier sur leur crédit d'équipement d'un taux de garantie IFCIC porté à 70%, ce qui facilitera l'octroi de ce crédit. Laurent Vallet est dans la salle, il pourra vous en parler si vous le souhaitez.

Ces résultats formidables sont le fruit d'une mobilisation collective, exploitants, distributeurs, pouvoirs publics. Toutes les initiatives - je pense aux regroupements de salles – ont permis de surmonter tous les obstacles.

Naturellement il en va des salles comme du haut débit internet : **ces écrins et ces écrans ne valent que par et pour les œuvres qu'on peut y diffuser**. La question du financement de l'équipement du numérique étant bien identifiée, <u>se pose maintenant le sujet de l'impact du numérique sur les conditions de diffusion des films et d'accès des salles aux films :</u>

- les salles ont-elles accès aux films plus tardivement qu'avec le 35mm ?
- la contribution numérique a-t-elle créé un effet pervers en repoussant l'accès de beaucoup de petites salles à la 5e semaine ?
- le numérique favorise-t-il la multidiffusion, la concentration des écrans sur un film ou favorise-t-il, en sens inverse, une multiprogrammation excessive qui pourrait nuire à l'exposition des films ?

Sur toutes ces questions, nous recevons des témoignages et expériences contradictoires. Notre premier travail est donc d'objectiver les bases du débat et de caractériser les tendances. Nous avons déjà entrepris une série d'actions :

Un observatoire de la diffusion numérique étudie les distorsions éventuelles de la diffusion en 2011 – 2012 comparée à une période « 35 mm ». Une première étude en juillet n'a pas révélé de tendance significative. Le CNC réunira à nouveau les professionnels en novembre sur cette question, où il convient de se monter vigilant à ce stade.

Il va falloir ensuite prendre en compte plus finement l'impact du numérique dans toutes les réglementations, notamment dans les engagements de programmation qui vont être renouvelés au 1er janvier 2013 : multidiffusion et plafond des 30 % de séances hebdomadaires consacrées à un même film ou encore la durée d'exposition des films – réétudier tous ces critères de réengagement à l'aune des critères de programmation numérique : à titre d'exemple la notion de copie s'efface derrière la notion de séance, et des notions habituelles dans la télévision ou la radio pourraient apparaître, des notions d'horaires de grande écoute, de jour de grande affluence…

Afin de garantir aux petites salles un accès aux films identique en numérique et en 35 mm, le CNC a aussi dirigé la réforme de l'ADRC (Association pour le développement régional du cinéma), en charge jusqu'à présent de tirer 2 000 copies

par an pour alimenter les salles de la profondeur et des territoires. Celle-ci a finalisé début septembre deux évolutions importantes :

- d'une part assouplir ses conditions d'intervention en 35 mm pour maintenir un accès large aux films pour les salles qui ne sont pas encore numérisées (on estime que les sorties de films seront exclusivement numériques dès la fin 2012). Ce sera le cas du film d'Alain Resnais « Vous n'avez encore rien vu ».

- d'autre part, l'ADRC peut à compter d'octobre intervenir en numérique : la subvention du CNC destinée au tirage de copies servira désormais à payer à la place du distributeur les contributions numériques dues à ces petites salles. Ces mesures doivent contribuer au maintien d'une offre diversifiée et large des films dans l'univers numérique.

Le numérique doit aussi être une grande chance pour redonner toute sa place au court métrage dans les salles. Il est anormal que le court métrage ait disparu des grands écrans au profit de la seule publicité ou de la projection de bandes annonces… par ailleurs de plus en plus systématiquement facturées aux distributeurs. A la faveur du numérique, nous sommes très attachés au retour d'une programmation abondante de courts métrages avant la projection des longs. Sachant que le « court » est déjà valorisé et soutenu par des aides proposées par le CNC en direction des salles Art et Essai notamment.

J’en profite pour vous dire que la deuxième édition du Jour Le Plus Court – véritable fête du court métrage – est lancée : cet événement aura lieu à nouveau le jour du solstice d’hiver, le 21 décembre 2012, et nous allons en faire un instrument d'éducation artistique autant qu'une grande fête populaire.. Je veux remercier tous les exploitants qui ont joué le jeu, espérant que plus de salles encore participent à la deuxième édition, qui sera parrainée et marrainée par des personnalités aussi prestigieuses qu’Agnès Varda, Carole Bouquet, Michel Hazanavicius, Julie Gayet, Jamel Debbouze, Mylène Jampanoï, Kyan Kojandi, Jacques Perrin, Nathalie Baye, Hamé, Xavier Beauvois, Valérie Donzelli, Jérémie Elkaïm, Elsa Zylberstein, Emilie Simon…

Autre sujet majeur, les films du passé, qui ont de plus en plus d’avenir, y compris sur grand écran ! Le plan de restauration et de numérisation des films est un grand chantier que j’ai voulu impulser dès mon retour au CNC il y a dix huit mois, et qui est déjà en pleine phase de montée en charge.

Sur la base de l’inventaire national qui vient d’être lancé, la Commission présidée par Gilles Jacob s’est déjà réunie à deux reprises et a décidé d’aider des ouvrages déjà très importants, qui vont de *Cléo de 5 à 7* d’Agnès Varda à *L’Homme de Rio* de Philippe de Broca en passant par *Hiroshima Mon Amour* d'Alain Resnais*, le Carrosse d’Or* de Jean Renoir*, Le Joli Mai* de Chris Marker *Peau d’Ane* de Jacques Demy, les films de Robert Guédiguian, Jacques Tati…

Je crois que plus personne ne conteste la légitimité et la nécessité de montrer ces films sur grand écran, en revanche c'est l'argent qui risque de manquer à l'argentique et au numérique! La réserve de 150M€ que nous avions constituée et qu'on va nous prendre, était en effet destinée à financer ce plan, il faudra donc trouver de nouvelles ressources, peut-être auprès de la Caisse des Dépôts et du grand Emprunt, c'est vital aussi pour nos industries techniques: je l'ai rappelé au Sénat ce matin, nous avons une filière d'excellence, le filière photochimique, il faut non seulement la préserver, mais aussi la développer!

Je crois que je ne serai pas complet si je n'évoquais un autre dossier qui a mobilisé beaucoup d'énergie de la Fédération et qui a fait chauffer beaucoup de salles de réunion au CNC, et qui est celle du soutien automatique. En toute logique, les épées de Damoclès budgétaires mentionnés au début de mon intervention devraient nous conduire à la plus grande prudence dans toute dépense nouvelle. Il faut également rappeler que les salles de cinéma ont bénéficié dans un passé récent d'améliorations significatives, nous en avons même créé de nouvelles :

- augmentation du budget Art et Essai de 30% sur 3 ans à 13M€
- augmentation du budget des aides sélectives à la création de salles, de 6M€ à 10M€ par an (2012)
- aide exceptionnelle au diagnostic accessibilité
- mise en place de Cinenum : 45M€ dépensés et 120 M€ prévus à terme.

Malgré toutes ces aides déjà apportées - certains Sénateurs nous ont d'ailleurs reproché ce matin d'avoir autant aidé les salles de cinéma - nous avons conscience que le soutien automatique devait lui aussi être revalorisé, même s'il saute aux yeux que le cinéma en salle se porte bien! Tellement bien qu'en franchissant des paliers de fréquentation, le soutien automatique s'érode mécaniquement, effet accentué par la place désormais prépondérante de la grande exploitation, qui réunit 66,7% des entrées au premier semestre 2012. Donc voilà, le CNC tiendra tous ses engagements même par temps de tempête, et nous avons reçu l'encouragement de la Ministre de la Culture pour que le soutien automatique soit revalorisé, à hauteur de 6%. Nous allons préparer un arrêté en ce sens. Les difficultés budgétaires et les incertitudes fiscales dans lesquelles nous sommes ne permettent pas d'aller plus loin mais c'est déjà un geste très important financièrement, et aussi symboliquement, dans son mécanisme, car nous avons voulu, en accord avec le vœu exprimé par la FNCF, qu'elle soit homogène pour l'ensemble de l'exploitation, et qu'elle ne contribue pas à accroître les écarts entre petite, moyenne ou grande exploitation. Je sais que la FNCF aime les réformes qui partent à l'heure, donc cette mesure prendra effet au 1er janvier 2013.

Enfin j'ai gardé le plus important pour la fin : l'égalité d'accès au cinéma, et la gestion du handicap. Vous avez tenu un débat spécifique à ce sujet hier, donc j'irai au but. La loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a fixé la date du 1er janvier 2015 pour que tous les lieux d'accueil du public soient aménagés. Tout ce

que j'ai évoqué précédemment sur la nécessité d'une véritable démocratisation de la culture s'inscrit totalement dans cette démarche philosophique : les mêmes droits pour tous, la solidarité comme lien entre tous les individus. Et puis le handicap est l'affaire de tous parce que nous sommes tous des handicapés, un jour ou l'autre, ou tout le temps: sait-on que 10% de la population ne voit pas le relief? Ou que le premier des handicap est le mal de dos?

Cette date butoir du 1er janvier 2015 est proche et paraît délicate à tenir. Mais permettez-moi de vous rappeler que la numérisation était prévue sur 5 ans, alors qu'elle sera achevée en moins de 3 ans ! Donc soyons optimistes pour ce nouveau défi à mener qui est nécessaire et prioritaire.

Concernant l'offre de films pour les handicapés sensoriels : le CNC va lancer dans les prochaines semaines une aide destinée à financer les fichiers d'audio description et de sous titrage de l'ensemble des films français. Il est prévu que le bénéficiaire de l'aide soit le producteur de façon à ce qu'il puisse ensuite permettre l'exploitation de ces fichiers sur les différents supports, et ce dès la sortie salle.

A noter bien sûr que les aides sélectives et automatiques du CNC permettent d'ores et déjà de soutenir les efforts des exploitants soucieux d'équiper spécifiquement leurs salles.

Par ailleurs, les salles de cinéma signataires d'une convention d'aide à la numérisation doivent s'engager à consacrer une part de leur programmation à des œuvres accessibles aux personnes sourdes et malentendantes (films sous-titrés) et

aux personnes aveugles et malvoyantes (audio description) dans la mesure de leur disponibilité. La question de la mise en place d'un outil de communication se pose, l'enjeu étant de doubler le développement d'une offre cinématographique destinée aux personnes en situation de handicap.

Sur l'accessibilité des salles, le CNC est aux côtés des exploitants pour les soutenir dans l'adaptation nécessaire des salles, et je suis ouvert à l'idée de mettre en place un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs pour traiter de problèmes spécifiques.

D'ores et déjà le CNC soutient des associations qui favorisent l'accès aux salles de cinéma aux personnes en situation de handicap (Cinéma différence, Retour d'image…), des festivals (Un Autre Regard organisé en mars 2012 à Saint-Gilles-Croix-de-Vie). Nous travaillons aussi à la rédaction d'un guide cinéma et handicap (parution prévue 2013) qui donnera des conseils pratiques aux professionnels du cinéma comme aux professionnels travaillant dans le champ du handicap. Le CNC met à disposition lui-même onze films sous-titrés sourds et malentendants et audiodécrits dans les dispositifs scolaires.

*

Evidemment je n'ai pas prévu de conclusion puisque ce discours ouvre un débat, mais je voudrais placer cette intervention sous le nom de Bertrand Blier, à qui vous allez rendre hommage tout à l'heure: quand j'étais jeune "Buffet Froid" était mon film favori, c'est toujours un film culte, tout comme "Les Valseuses", Bertrand Blier est un

très grand auteur de cinéma, un grand auteur tout court... et quant à nous je crois que le CNC est parfois victime en France du syndrome de "Trop Belle pour Toi", mais que même si on entend parfois le "Bruit des Glaçons", nous continuerons à nous défendre, et ce sera pour mieux vous soutenir, soyez-en assurés !

Je vous remercie.